

Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les écoles (PPMS)

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est un plan de sécurité civile mis en place dans les écoles françaises en cas d'alerte à une catastrophe. C'est pourquoi la première consigne qui vous est donnée en cas de risque majeur est de **ne pas aller chercher vos enfants à l'école, car ils sont bien pris en charge.**



Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en œuvre sous la responsabilité du **directeur d'établissement.**